



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

SSOS 370 81

Arrêté N° 22-755 BAF
**portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts de Salins-les-Bains (Jura)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 16 décembre 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de SALINS-LES-BAINS (Jura), œuvre de l'architecte Auguste Drouot (1881-1965) et du statuaire Eugène Bourgouin (1880-1924), présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de ses qualités artistiques et architecturales, ainsi que du rare emploi du style néo-égyptien à l'échelle régionale,

arrête :

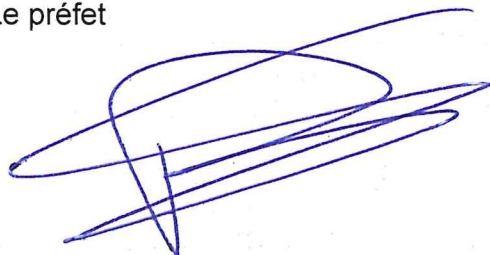
Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de SALINS-LES-BAINS (Jura), en totalité, situé place du Souvenir Français, avenue Aristide Briand, à SALINS-LES-BAINS (Jura), sur la parcelle numéro 342, figurant au cadastre section AK, de la commune de SALINS-LES-BAINS (Jura), tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de SALINS-LES-BAINS (Jura), collectivité territoriale ayant son siège social à la Mairie - Place des Alliés et de la Résistance - 39110 SALINS-LES-BAINS (Jura), et identifiée sous le numéro SIREN 213 905 003, par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **19 DEC. 2022**

Le préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'Le préfet'.

Plan annexé à l'arrêté n° 22-755 B16 en date du 19 DEC. 2022 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de SALINS-LES-BAINS (Jura)



 Inscription en totalité du monument aux morts de SALINS-LES-BAINS (Jura)

Le Préfet

Franck ROBINE

